

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Environnement. Information des acquéreurs et locataires sur les risques et la pollution
Environnement. Vente d'une parcelle dans le périmètre d'une ancienne installation classée soumise à autorisation
Urbanisme / Construction. Panneaux photovoltaïques à usage professionnel et garantie décennale des constructeurs
- 10 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Contentieux européen. La procédure de faillite prononcée au Royaume-Uni n'interrompt pas en France la prescription d'une saisie immobilière
- 11 ENTREPRISE**
Sociétés et autres groupements. Pacte d'actionnaires : attention à la détermination du prix de cession des actions
Entreprise. Lanceurs d'alerte : fixation des procédures de recueil et de traitement des signalements
- 14 FAMILLE - PATRIMOINE**
Adoption. Refonte de la codification civile de l'adoption
Successions / Libéralités. Une décision judiciaire accueillant une demande de délivrance d'un legs de somme d'argent ne constitue pas un titre exécutoire
- 16 RURAL**
Groupement agricole d'exploitation en commun. Transmissions d'exploitations dans le cadre d'un GAEC
- 17 PROFESSION**
Notaires. Conditions de l'indemnisation pour atteinte à l'honorabilité d'un notaire par des conclusions judiciaires

À LA Une

Réforme de la formation initiale des notaires

En cours d'élaboration depuis plusieurs années, la réforme de la formation initiale des notaires a, ces derniers mois, alimenté les discussions et nourri les débats.

Un décret, publié au *Journal officiel* du 8 octobre 2022, fixe les nouvelles règles. Il prévoit la création d'un diplôme, les conditions pour y postuler et l'organisation de la formation pour y accéder.

Les deux voies d'accès existantes (voie professionnelle et voie universitaire) sont fusionnées, en vue de créer une voie d'accès unique, comprenant une formation assurée conjointement par l'Institut national des formations notariales et des universités qui auront choisi d'être partenaires. > **LIRE P. 1**